Le gouvernement demande aux préfets d'expulser plus vite les squatteurs, y compris pendant la trêve hivernale

22/01/2021 à 18h53



Le gouvernement a demandé vendredi aux préfets d'accélérer les «évacuations forcées» de logements squattés, y compris pendant la trêve hivernale des expulsions. Coproduite par trois ministères (Logement, Intérieur, Justice), l'instruction fait suite à l'adoption en décembre de la loi dite «Asap», qui a renforcé le dispositif anti-squat après plusieurs affaires fortement médiatisées (Théoule-sur-Mer, Petit-Cambodge à Paris…). Le dispositif s'appliquera à tous les logements, résidences principales comme secondaires

. «*L'occupation effective du logement au moment où les squatteurs s'y introduisent n'est pas un critère nécessaire pour engager la procédure d'évacuation forcée*», précisent les ministères. Le gouvernement rappelle aux préfets que les demandes d'évacuation devront être examinées dans les 48 heures suivant leur réception. Ils ne pourront les refuser qu'«*en raison d'un motif impérieux général ou lorsque les conditions d'application de la procédure d'évacuation forcée ne sont pas remplies*». «*Une fois notifiée, la décision d'évacuation forcée peut intervenir, au plus tôt, 24 heures après mise en demeure de quitter le logement*». […]

Par ailleurs, et c’est une nouveauté, cette procédure d’évacuation n’est pas réservée qu’au propriétaire du logement mais pourra être enclenchée également par «*toute personne agissant dans l’intérêt et pour le compte*» de ce dernier. L’usufruitier d’un logement ou les enfants d’un propriétaire âgé pourront ainsi y avoir recours. […]

Le Figaro